



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

Le **jeudi 27 septembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 septembre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Cécile GALHAUT à Daniel ROUSSEL, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Sophie LOQUIN à Hubert LUCAS, Robin DAVID à William GUILLARD, Amandine TAVARES GOMES à Cécile JOURDAINNE, Jean Marie ALINE à Vincent SGARLATA, Juanita AUGUSTIN à Patricia LEFEBVRE

### **Absent(s) non excusé(s):**

Christian LETEURTRE

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur PETIT est nommé secrétaire de séance.

---

## **ADOPTION DES ENGAGEMENTS COP 21 PAR LES COMMUNES DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE - CM/18/105**

Consciente de la nécessité de mettre en œuvre rapidement les mesures d'atténuation des émissions de Gaz à Effet Serre nécessaires à la limitation du réchauffement climatique global à +2°C, voire si possible +1,5°C à l'horizon 2100, ainsi que les mesures d'adaptation permettant aux territoires d'anticiper les changements climatiques inévitables, la France a adopté, le 17 août 2015, la Loi n° 2015-992 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, dite Loi TECV.

En plus de confirmer les objectifs français de réduction des émissions de GES, de réduction des consommations d'énergie et d'augmentation progressive de la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique national, la Loi TECV développe plusieurs outils de gouvernance et de programmation de l'échelle nationale à l'échelle locale :

- La stratégie nationale bas carbone (art 173)
- La Programmation pluriannuelle de l'énergie (art 176)

- Les Schémas Régionaux Climat Air Energie ou SRCAE, bientôt intégrés aux Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires ou SRADDET (art 188)
- Les Plans Climat Air Energie Territoriaux ou PCAET (art 188)

Selon la Loi TECV :

- les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) regroupant plus de 20 000 habitants doivent adopter un PCAET au plus tard le 31 décembre 2018.
- les EPCI de plus de 50 000 habitants existants au 1er janvier 2015 doivent adopter un PCAET au 31 décembre 2016

La Métropole Rouen Normandie, née au 1er janvier 2015, forte de 71 communes et 500 000 habitants, est donc concernée par cette obligation réglementaire.

L'Arrêté du 4 août 2016 et le Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 précisent les modalités d'application de l'article 188 de la Loi TECV, et notamment la liste des polluants atmosphériques à comptabiliser, les secteurs émetteurs à considérer, le contenu attendu du PCAET et les modalités de communication aux services de l'État.

Le PCAET doit être élaboré pour 6 ans, avec une évaluation à 3 ans. Il est composé d'un diagnostic, d'une stratégie territoriale, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi et d'évaluation

Pour la Métropole Rouen Normandie, 2017 fut l'année de réalisation du diagnostic. Au regard de ses résultats, et pour être en phase avec les objectifs nationaux, la Métropole s'est d'ores et déjà fixée les objectifs suivants à l'horizon 2050 : Diviser par 2 les consommations énergétiques actuelles du territoire ; Multiplier par 2,5 la production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire ; Consommer 100% d'énergies d'origines renouvelables, produites à partir des ressources du territoire ou de territoires limitrophes

2018 est l'année d'élaboration de la Stratégie territoriale et du Plan d'actions.

Soucieuse de co-construire ce dernier avec l'ensemble des acteurs publics et privés locaux qui contribuent de manière commune mais différenciée aux consommations et émissions du territoire, la Métropole a décidé d'impliquer les forces en présence via un dispositif de mobilisation et de concertation baptisé COP 21 locale, s'inspirant de la 21ème conférence internationale pour le climat reçue à Paris en décembre 2015.

Cette COP 21 locale, co-animée par la Métropole Rouen Normandie et son partenaire le WWF France, doit permettre d'identifier une série d'actions et de mesures concrètes donnant un ancrage territorial au PCAET.

L'ensemble des actions identifiées, nommées "*Engagements COP21*", sera rassemblé dans l'*Accord de Rouen pour le climat*, signé par l'ensemble de ses contributeurs le 29 novembre prochain.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**VU** l'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la ville du Trait

**VU** l'identification, avec l'aide de Guillaume COUTEY, Maire de Malaunay, Ambassadeur de la COP 21 auprès des communes, des possibles engagements à mettre en œuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables,

**VU** la consultation des agents municipaux compétents sur ces domaines,

**VU** le débat de ces propositions d'engagements avec les membres du conseil,

**APPROUVE** la contribution de la ville du Trait à la transition énergétique et climatique de la Métropole Rouen Normandie en planifiant la mise en œuvre des engagements COP 21.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces engagements inscrits dans l'Accord de Rouen pour le Climat, pour la commune, le 29 novembre 2018.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 27 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	28	pour: 27 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait, le 28 septembre 2018

**Patrick CALLAIS,  
MAIRE**





## COP 21 locale

### Accord de Rouen pour le climat

Proposition d'engagements de la  
commune du Trait



métropole  
RouenNORMANDIE

Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune propose d'inscrire à l'*Accord de Rouen pour le Climat* les engagements suivants :

### PATRIMOINE COMMUNAL

1. Elaboration et mise en œuvre d'ici fin 2019 d'un programme d'audits énergétiques sur l'ensemble des bâtiments et équipements publics afin :
  - D'identifier les bâtiments énergivores et les postes consommateurs
  - D'identifier précisément les types de travaux à engager
2. Elaboration et mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement « travaux » sur 3, 6 ou 9 ans, associé à la mise en œuvre d'un Contrat de performance énergétique électricité s'appliquant à tout ou partie du patrimoine municipal
3. Poursuite de la démarche de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie liés aux opérations de rénovation thermique et définition d'un objectif de réinjection de 50% du montant des économies réalisées vers de nouvelles opérations de rénovation énergétique.
4. Poursuite du renouvellement des éclairages des bâtiments et des terrains sportifs, prévoyant :
  - La suppression prioritaire des éclairages énergivores (projecteurs, halogènes...)
  - L'équipement total en éclairages LED d'ici fin 2025
  - L'installation de détecteurs de présence
5. Installation, d'ici fin 2020, d'un nouveau récupérateur d'eau de pluie sur un bâtiment du patrimoine de la ville, permettant de recyclage de ces eaux vers des usages non alimentaires : arrosage des espaces verts, nettoyage des véhicules municipaux, alimentation des sanitaires...
6. Mise en place en 2019 d'un chauffage innovant dans l'Eglise, en cours de rénovation, visant à diminuer de plus de 20% la consommation d'énergie de chauffage.

### ENERGIES RENOUVELABLES

7. Introduction d'une part minimale de 30% d'électricité dite « verte », lors du prochain renouvellement du marché d'approvisionnement en électricité de la ville
8. Réalisation d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'au moins une installation solaire photovoltaïque en toiture, avec de l'autoconsommation, d'ici fin 2019
9. Réalisation d'une étude de faisabilité pour la l'installation d'une pile à combustible Gaz naturel faisant référence sur un bâtiment municipal ou du CCAS avant 2020

### ECLAIRAGE PUBLIC

10. Extinction de l'éclairage de mise en valeur des bâtiments et/ou monuments ou places une partie de la nuit, d'ici juin 2019 : Mairie, Bibliothèque, Ecole de Musique, Place Pestel, salle Léo Lagrange...

11. Extinction ou modulation de l'éclairage public sur un ou plusieurs quartiers résidentiels « tests », de 1h à 5h, d'ici 2020

## MOBILITE

12. Poursuite du verdissement de la flotte municipale afin d'atteindre l'objectif de 100% de véhicules légers dits « à faibles émissions » d'ici fin 2022 :
  - Remplacement de tout véhicule léger thermique par un véhicule électrique ou hybride
  - A défaut, remplacement par un véhicule thermique émettant < 100 g eq CO<sub>2</sub>/km
  - Suppression progressive des véhicules fonctionnant au diesel
13. En lien avec la Métropole, installation de 2 nouveaux points de recharge pour véhicules électriques avant 2021
14. Elaboration d'un Plan de Déplacement Entreprises-Administrations (PDEA), entre les services de la ville et les entreprises de la Zone d'Activités du Trait, afin de développer les alternatives aux déplacements motorisés individuels (covoiturage, transports en commun...) et à identifier les leviers permettant d'améliorer l'utilisation des modes actifs (marche, vélo).

## BIODIVERSITE

15. Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication visant à sensibiliser les habitants à la suppression des produits phytosanitaires et à améliorer l'acceptation de la gestion différenciée des espaces verts (protection de la santé humaine, de la ressource en eau, de la biodiversité...)
16. Développement de l'éco-pâturage sur une ou deux nouvelles parcelles d'ici fin 2020
17. En partenariat avec la Métropole et la PNR des Boucles de la Seine Normandie, élaboration d'un plan d'actions visant la restauration, la conservation et l'entretien des haies, qu'elles soient sur terrain communal ou privé. Valorisation du bois bocager dans une filière courte bois-énergie.

## AGRICULTURE ET ALIMENTATION

18. Evaluation précise de la part actuelle de produits bio et locaux dans la restauration scolaire. Sur la base de cette évaluation, confirmation des objectifs de la ville lors du prochain renouvellement du marché d'approvisionnement :
  - 20 % de produits issus de l'agriculture biologique
  - 30 % de produits issus de filières courtes régionales

## PRECARITE ENERGETIQUE

19. Via la Société d'Economie Mixte de la Ville du Trait, élaboration et mise en œuvre d'un programme de rénovation énergétique du parc de logements existants, sur 5 ans, visant prioritairement les logements les plus dégradés et/ou hébergeant des foyers en précarité énergétique (sous réserve d'un vote favorable du conseil d'administration de la SMEVIT)

## EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

20. Sensibilisation des associations et des clubs sportifs de la ville à l'éco-citoyenneté et à l'éco-responsabilité de leurs activités :
  - Accompagnement à l'éco-labellisation des manifestations culturelles et sportives
  - Sensibilisation à un usage économe des locaux associatifs et des équipements sportifs
21. Organisation d'une journée annuelle de nettoyage de la nature, associant le centre de loisirs et/ou les écoles élémentaires de la ville. Valoriser cette opération auprès de l'ensemble des habitants afin de les sensibiliser à la protection des milieux naturels, à la prévention/réduction des déchets et à la lutte contre les dépôts sauvages.
22. Mener des actions de sensibilisation dès 2019 aux gestes éco-citoyens et tri sélectif des enfants des écoles via le CME, de la jeunesse et des familles via le Centre Social

## EXEMPLARITE DE LA COMMUNE

23. Eco-labellisation d'une première manifestation organisée ou co-organisée par la ville en 2019, puis généralisation à l'ensemble des manifestations d'ici fin 2020 (suppression de la vaisselle jetable, achat d'écocups, mise en place de la consigne, poubelles de tri sur les sites, accueil facilité des vélos, réutilisation des décors, stands de restauration bio et/ou locale...)
24. Mise en place du tri sélectif au sein des services administratifs : sensibilisation des agents ; définition d'objectifs chiffrés de réduction (papier, emballages, toners d'imprimante...); communication régulière sur les résultats obtenus...
25. Participation au dispositif CUBE2020